sgen Cfdt:

Profession ÉDUCATION

N° 293 | Novembre-décembre 2023 | **2,50 €**

LAÏCITÉ DE L'ÉCOLE, LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

sgen Cfdt: Profession ÉDUCATION
N° 293 | Novembre-décembre 2023

3 ÉDITO

Sans relâche...
Nous ne dévierons pas de nos objectifs !

4 ACTUALITÉ

Mission « Exigence des savoirs »
Une consultation pour la forme ?

Classe exceptionnelle
Du concret au flou artistique.

Aides aux populations migrantes
Les sensibilisations scolaires de SOS MÉDITERRANÉE.

7 DOSSIER

Laïcité de l'École, laïcité à l'École
Réflexions sur la question...

14 MILITANT·E

Se former au Sgen-CFDT
Des membres de commissions exécutives ont suivi la formation « Secrétaires généraux et exécutifs de syndicat ».

15 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Après l'attentat d'Arras
Comment partager une culture de la sécurité ?

16 ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Pour des actes et des moyens !
La CFDT a marché contre les violences faites aux femmes.

17 TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Entretien avec Amandine Lebreton
Amandine Lebreton est directrice de l'association Animation du Pacte du pouvoir de vivre.

18-19 INVITÉ DU MOIS

Manuel Domergue
Le directeur des études de la Fondation Abbé-Pierre alerte sur le nombre croissant d'enfants à la rue.

ÉDITO

Catherine NAVE-BEKHTI
Secrétaire générale

Sans relâche...

CES DERNIÈRES ANNÉES, NOUS AVONS OBTENU DES ÉLÉMENTS DE REVALORISATION pour tous les métiers, qui vont dans le sens de nos revendications et de la justice sociale.

Cependant, beaucoup reste à faire. C'est un enjeu à la fois de juste reconnaissance du travail et de pouvoir d'achat pour les agent·e·s, et un enjeu pour la qualité des services publics.
Le déficit d'attractivité des métiers qui font le système public d'éducation, de formation et de recherche, s'ancre dans la durée. Le manque de personnels, les recrutements de dernière minute nuisent à la continuité du service dans de plus en plus de territoires, et dégradent les conditions de travail.

Sans relâche, nous affirmons que de nouvelles étapes de revalorisation sont indispensables, mais avec un gouvernement qui veut réduire les déficits et la dette publics en érigeant en tabou ultime la moindre hausse d'impôt – même sur les plus hauts revenus et sur

les bénéfices des entreprises –, les mois qui viennent risquent de rendre plus difficiles les avancées.

Sans relâche, nous parlons du travail, des réalités de travail des agent·e·s. Nous dénonçons avec vigueur les décisions gouvernementales qui nuisent aux conditions de travail : le Pacte enseignant, les attaques contre la formation continue, les projets de réformes mal ficelés et déployés en urgence, les dotations pour charge de service public inadaptées aux réalités des établissements disposant d'autonomie... Plus globalement, nous dénonçons l'empilement de missions quand les moyens humains manquent dans nos établissements et services.

Ce contexte budgétaire difficile ne nous fera pas dévier de nos objectifs. Syndicalistes au plus près des réalités de travail et de vie de nos collègues, nous ne renonçons pas à porter nos revendications. Nous ne renonçons pas à proposer à nos collègues un cadre collectif pour agir sur le travail, pour penser le travail, sa reconnaissance et les revendications à porter pour construire le progrès social.
La fédération et les syndicats sont à vos côtés pour les initiatives que vous souhaitez construire sur votre lieu de travail avec d'autres adhérent·e·s, avec vos collègues. L'année 2023-2024 sera aussi marquée par un temps fort de notre démocratie interne : du 13 au 17 mai 2024, le congrès fédéral se tiendra à Lorient. D'ici là, participez aux débats dans votre syndicat. C'est ainsi que vous nourrirez la définition des orientations de votre fédération pour le mandat 2024-2028.

4 décembre 2023

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Catherine Nave-Bekhti. **RÉDACTEUR·TRICE EN CHEF :** Alexis Torchet et Aline Noël. **SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, MAQUETTE :** Christophe Caulier. **RÉDACTION :** Lætitia Aresu, Tristan Brams, Dominique Bruneau, Jean-Luc Évrard, Christophe Huguel, Laurent Kaufmann, Vincent Loustau, Catherine Nave-Bekhti, Aline Noël, Alexis Torchet. **IMPRESSION :** L'Artésienne — Liévin. **N° CPPAP** : 1025S07555. **ISSN** : 1143-2705. **Fédération des Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cédex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mél : fede@sgen.cfdt.fr — http://www.sgen.cfdt.fr. **PHOTO DE COUVERTURE : Pôle diversité et réussite** © École polytechnique - J. Barande

Ce magazine est conforme à la nouvelle orthographe
www.orthographe-recommandee.info

Score moyen des élèves de 15 ans à l'épreuve de compréhension de l'écrit selon le statut économique, social et culturel en 2018. En violet, quart des élèves les plus favorisé·e·s ; en orange, ensemble ; en vert, quart des élèves les plus défavorisé·e·s.

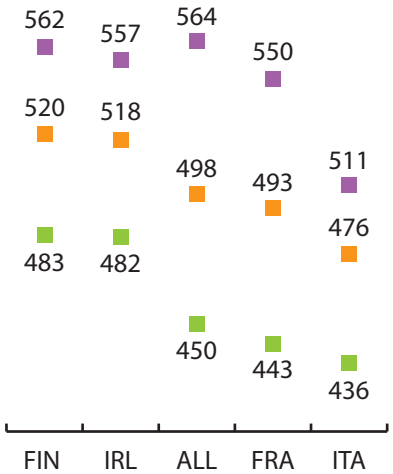

Sources : OCDE, enquête Pisa – Données 2018.

Niveau de diplôme dix ans après l'entrée en sixième (en 2007) selon le milieu social (en %). En vert, brevet ou aucun diplôme ; en orange, CAP/BEP en bleu, bac pro ; en violet, bac général ou technologique.

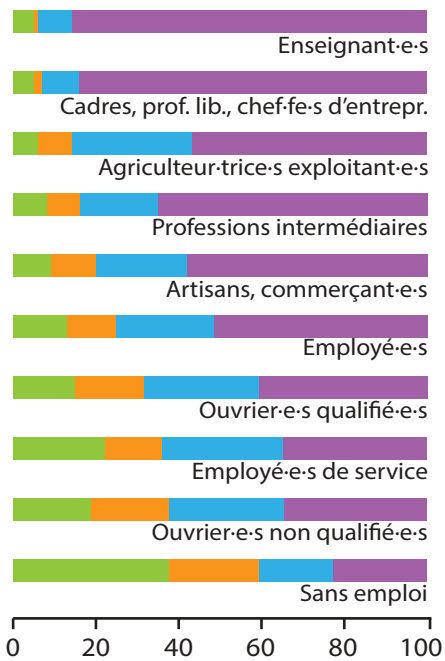

Sources : Depp, SIES-MESR, panel d'élèves entrés en sixième en 2007.

Mission « Exigence des savoirs »

Une consultation pour la forme ?

Par Laurent Kaufmann

La mission « Exigence des savoirs » s'apprête à rendre son rapport après huit semaines de consultation. L'aspect positif de la démarche est d'avoir voulu y associer le monde éducatif. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des professions éducatives – lequel a obtenu 230 000 réponses –, et les organisations syndicales ont été reçues.
La consultation a été séparée en trois groupes : école, collège et lycée. Le Sgen-CFDT et la Fep-CFDT ont pu, chacun, porter leur projet pour une École plus égalitaire et respectueuse de ses personnels.
Certaines propositions nous semblent aller dans le bon sens comme la refonte du socle commun permettant d'inclure les compétences : disciplinaires, psycho-sociales et de culture générale, ce dernier point restant à clarifier.
D'autres sont plus discutables, comme les groupes de besoin qui, s'ils sont mal définis et sans limite dans le temps, deviennent des groupes de niveau, qui eux n'ont aucune plus-value pour l'ensemble des élèves.
Une réalité garde la vie dure : il est plus difficile pour les élèves issus de milieu défavorisé de réussir scolairement, et donc socialement.
Plus inquiétant, aucune réflexion sur l'évaluation des élèves, laquelle participe souvent à la dégradation du climat scolaire. Rien non plus sur une éducation à la citoyenneté concrète et vivante pour les élèves et les personnels.

Par LPLT – Travail personnel

Participation citoyenne

Nouvelle mission pour le Cése

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Conseil économique, social et environnemental (Cése), en lien avec la commission Éducation, culture et communication, prépare un avis sur l'Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars). Dans le cadre de ces travaux, et en cohérence avec la nouvelle mission du Cése de développer les dispositifs de participation citoyenne, une plateforme d'enquête a été créée, distinguant trois catégories : les jeunes, les professionnels du monde scolaire et ceux hors scolaire.
Le Sgen-CFDT, qui a relayé l'initiative clôturée le 3 décembre, en analysera les préconisations lors de la parution de l'avis. • A. T.

Pour en savoir plus : https://urlz.fr/oK09

© Joe / Pixabay

Classe exceptionnelle

Du concret au flou artistique

Par Christophe Huguel

La classe exceptionnelle a été créée pour reconnaitre l'engagement des enseignants, CPE et psy-EN dans certaines fonctions durant 8, puis 6 ans au cours de leur carrière.
Sous la pression de l'organisation majoritaire, le ministère avait accepté de promouvoir des collègues à ce troisième grade via le parcours de carrière. Inévitablement, ce troisième grade, financièrement attractif mais contingenté, a généré de la frustration.
De plus, son « remplissage » a été effectué trop rapidement et des difficultés à promouvoir les personnels via les fonctions sont vite apparues.
Toutes les organisations syndicales (sauf le Sgen-CFDT) ont donc fait le siège du ministère pour réformer la classe exceptionnelle et ont eu gain de cause : un décret du 6 aout dernier supprime les fonctions et le contingentement.
Ce faisant, ce grade devient un grade d'accès – mais pas si libre que cela puisque le nombre de promotions 2024 sera équivalent à celui de 2023. Et des personnels éligibles en 2023 ne le seront plus en 2024 car les critères ont été modifiés.
Le ministère en a aussi profité pour supprimer tout barème et créer un grade à accès uniquement « au mérite » évalué par les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), les chefs d'établissement et les inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR).
Le Sgen-CFDT a dénoncé ce changement, proposé un barème et a voté, aux côtés des autres organisations syndicales, unanimes, contre cette modification au comité social d'administration (CSA) ministériel.
L'ancienne formule n'était pas parfaite, mais la nouvelle, opaque, fera la part belle aux « courtisans ».

Pour aller plus loin : https://urlr.me/cyK68

Accord signé

Accord « Prévoyance » dans la Fonction publique d'état

La CFDT a signé le 20 octobre 2023 un accord majeur qui améliore les droits des agent·e·s.
L'amélioration des droits en matière d'incapacité de travail se traduira par le renforcement des garanties apportées lors du congé longue maladie.
L'indemnisation sera portée à 100 % de la rémunération indiciaire et 33 % de la rémunération indemnitaire la première année, puis 60 % la deuxième et la troisième année. Les droits des agents contractuels seront alignés sur ceux des fonctionnaires.
Pour les agents contractuels, les conditions d'ancienneté pour accéder aux droits à congés de maladie et de grave maladie sont ramenées à quatre mois, et surtout l'État s'engage à mettre en œuvre la subrogation des indemnités de la Sécurité sociale. Actuellement, un agent contractuel en arrêt maladie perçoit des indemnités journalières qui sont ensuite reprises sur son traitement par les services du rectorat – les agents qui sont déjà dans le rouge du fait de leur faible salaire ne peuvent pas restituer les sommes exigées.
Pour les fonctionnaires, le nouveau dispositif permettra enfin que la retraite anticipée pour invalidité soit supprimée au profit d'un nouveau régime de reconnaissance de l'invalidité : l'agent reconnu en invalidité sera placé en position d'activité dans le cas où il peut poursuivre une activité ; en indisponibilité pour raison de santé, sans limitation de durée, dans le cas où il est dans l'impossibilité de reprendre une activité.
La négociation ministérielle en cours sur la protection sociale complémentaire prend en compte ce nouvel accord.• J.-L. É.

Pour en savoir plus : https://urlr.me/MZxSq

En bref

Orientations stratégiques ministérielles du MENJS

Chaque année, les belles intentions annoncées par le ministère dans ses orientations stratégiques restent virtuelles pour les agents : toujours pas de médecine de prévention pour la plupart, des assistants de prévention qui n'ont pas les moyens de leurs missions, des documents uniques des risques professionnels (Duerp) peu ou mal faits, un accès très inégal selon les endroits aux registres Santé et sécurité au travail. Le Sgen-CFDT dénonce l'absence de volonté politique sur ces sujets et l'oubli de thématiques tels l'impact des évènements climatiques, le bâti scolaire ou la possibilité de négociation collective en matière de qualité de vie et conditions de travail (QVCT). • V. L.

Présentation à la formation spécialisée et avis des organisations syndicales le 19 décembre prochain. Article à lire dans notre prochain numéro.

Sortie du rapport Pisa

Votre magazine était déjà sous presse quand est sortie, le 5 décembre, l'enquête Pisa pilotée par l'OCDE. Si elle classe les pays selon les niveaux de performance des élèves, elle livre aussi une analyse de la situation d'un système éducatif : bienêtre et estime de soi des élèves, lien entre milieu d'origine et résultats scolaires des jeunes de 15 ans, autonomie des acteurs de l'éducation… Pour le Sgen-CFDT, ces indicateurs – qui éclairent sur les conséquences de la politique éducative menée dans un État et établissent des comparaisons internationales – sont un outil à ne pas négliger. Rendez-vous sur le site du Sgen-CFDT pour en savoir plus. • D. B.

Violences sexuelles et sexistes

Nous devons être exemplaires ! Vous avez une interrogation sur ces sujets ? Vous souhaitez signaler une situation dans le cadre de votre activité syndicale ? Une seule adresse : **stopVSS@sgen.cfdt.fr**

2 traits pour l'égalité

Pour en savoir plus : « Le Sgen-CFDT s'engage contre les VSS » : https://urlz.fr/jKyH

Aide aux populations migrantes

Les sensibilisations scolaires de SOS MÉDITERRANÉE

Par Vincent Loustau

« *J'ai protesté pour la liberté des femmes en Iran. Le gouvernement m'a condamnée à quatre ans de prison et soixante-quinze coups de fouet. Sept de mes amies sont mortes […] je préfère être emportée par la mer que par ce gouvernement* », témoigne Newsha, Iranienne de 19 ans qui fait partie des 75 rescapés sauvés le 3 novembre dernier en Méditerranée centrale par l'Ocean Viking, le navire de sauvetage de SOS MÉDITERRANÉE – 75 parmi les 39 165 vies arrachées à la noyade depuis février 2016.

L'association européenne de sauvetage en mer poursuit trois missions : sauver, protéger, et témoigner auprès des opinions publiques. En France, elle bénéficie d'un agrément de l'Éducation nationale depuis 2018. Sur invitation des enseignants, ses bénévoles ont sensibilisé plus de 85 000 élèves. Elle a conçu des outils pédagogiques adaptés à leurs âge et niveau (livret pédagogique, documentaires, témoignages, expos…).

Le Sgen-CFDT soutient l'action de SOS MÉDITERRANÉE, et encourage ses syndicats et adhérents à contacter les dix-neuf antennes locales pour organiser ces sensibilisations scolaires.

L'association sera présente au prochain congrès de notre fédération en mai 2024.

Toutes les infos sur leur site : https://sosmediterranee.fr/

AGENDA

Retrouvez l'intégralité de l'agenda sur notre site www.sgen-cfdt.fr

À partir du 10 | 01 2024

35e SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS DANS L'ÉCOLE®

La thématique de la 35e Semaine de la presse et des médias dans l'École, qui se déroulera du 18 au 23 mars 2024, est « l'info sur tous les fronts ». Organisée par le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clemi), cette opération vise à comprendre comment se fabrique l'information – une formation cruciale pour que les élèves puissent exercer leur esprit critique face aux flux informationnels d'aujourd'hui.

Inscription des enseignants du 10 janvier (12 h) au 10 février (minuit).

https://urlr.me/Rjyk8

08 | 02 2024 17 h 30

WEBINAIRE POUR ADHÉRENT·E·S SGEN-CFDT

« Quelles liaisons au sein du système éducatif entre écoles-collège) ? »

Un article détaillant le déroulement du webinaire sera publié sur notre site avec les modalités d'inscription pour les adhérent·e·s Sgen-CFDT.

Jusqu'au 03 | 04 2024

12e CONCOURS VIDÉO SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : DE L'ÉCOLE AU TRAVAIL

Organisé par l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), ce concours s'adresse aux apprenti·e·s et élèves des lycées pro, avec pour objectif de sensibiliser les futur·e·s salarié·e·s aux risques professionnels auxquels il·elle·s sont exposé·e·s.

Les vidéos sont à poster jusqu'au 3 avril 2024.

https://urlz.fr/oJe0

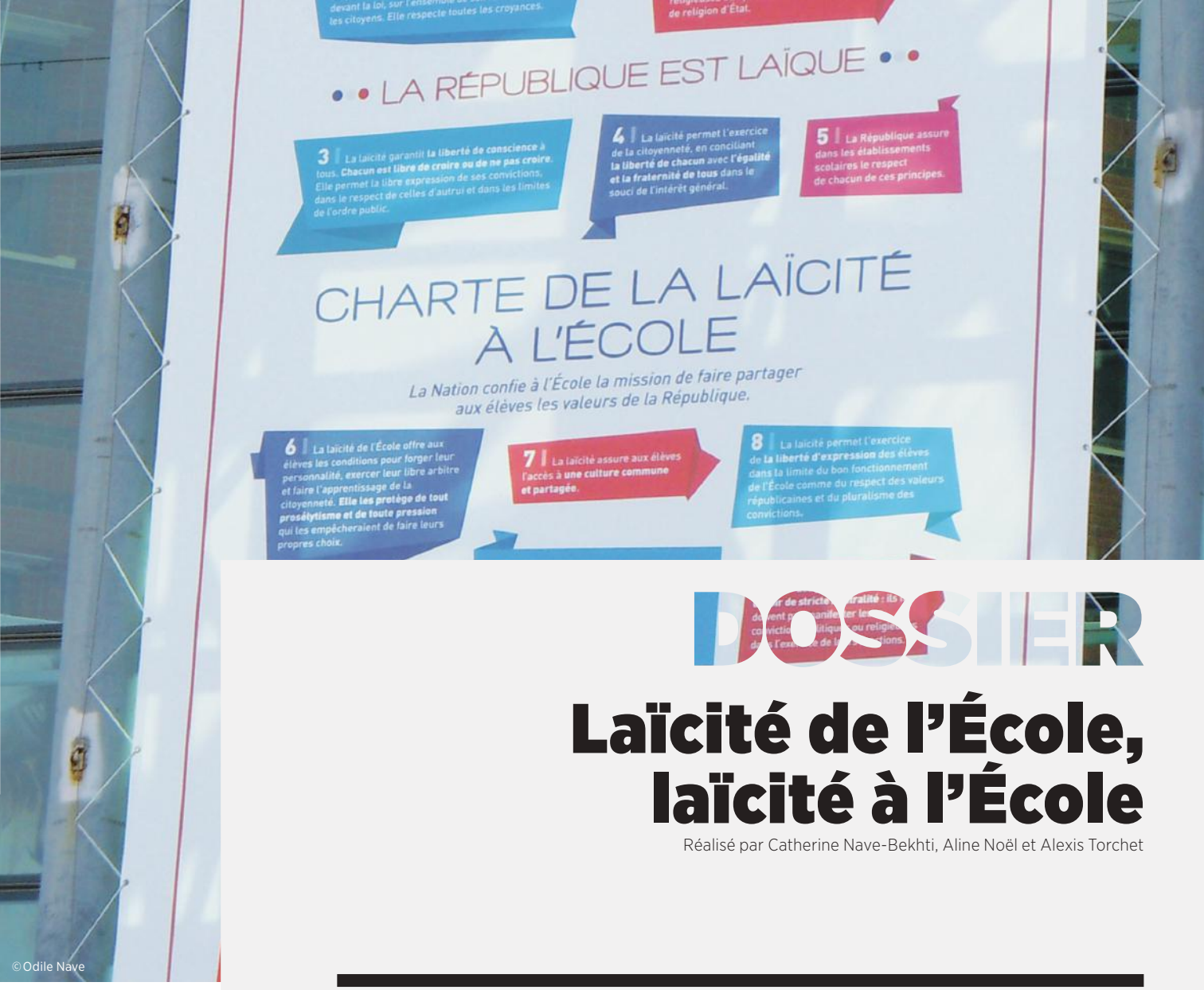

© Odile Nave

DOSSIER

Laïcité de l'École, laïcité à l'École

Réalisé par Catherine Nave-Bekhti, Aline Noël et Alexis Torchet

Lors de la réunion du conseil fédéral du Sgen-CFDT en octobre dernier – une semaine avant l'attentat d'Arras* –, s'est tenue une journée de réflexion sur la question de la laïcité de l'École et à l'École. À cette occasion, ont été abordés et discutés les enjeux professionnels comme syndicaux qui se posaient dans nos pratiques quotidiennes, de terrain.
Nous partageons ici un florilège des échanges, ainsi que les propositions d'action et les revendications qui en ont découlé.

* Lire le discours de Catherine Nave-Bekhti au Conseil national confédéral : https://urlz.fr/oszg

Laïcité des enseignements, laïcité dans le cadre scolaire : quels enjeux professionnels et militants ?

LA POLARISATION DES EXPRESSIONS MÉDIATIQUES SUR L'ABAYA ET LE QAMIS CET ÉTÉ, ET LES TOUT PREMIERS JOURS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE ONT SUSCITÉ DES ÉCHANGES ENTRE MILITANT·E·S ET AU SEIN DU CONSEIL FÉDÉRAL [1], ET SANS DOUTE D'ABORD PARCE QU'EN TANT QUE SYNDICALISTES, NOUS AVIONS BESOIN D'ABORDER LA QUESTION DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE AUTREMENT QUE PAR LE BOUT LONG OU COURT D'UN VÊTEMENT, LE PLUS SOUVENT FÉMININ D'AILLEURS.

NE PAS RENONCER À LA COMPLEXITÉ

Le binaire n'est pas notre mode d'entrée dans des questions complexes, l'invective encore moins. Le débat tel qu'il s'est déroulé médiatiquement n'était donc pas un espace dans lequel il était facile de nous mouvoir.

Depuis plusieurs années, nous avons eu à plusieurs reprises, à la fois des expressions fédérales sur la laïcité à l'École et des échanges avec le ministère de l'Éducation nationale (ministres, cabinets de ministres, Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République, Dgesco).

Aussi, quelle qu'ait été la force – comme une certaine stérilité – de la polémique médiatique de l'été, sa disproportion au regard du nombre d'établissements confrontés à la difficulté à parler de la mise en œuvre du principe de laïcité par temps de visibilité religieuse croissante, nous convainc combien nous devons continuer à réfléchir aux enjeux que ce sujet soulève dans l'exercice de nos missions professionnelles comme syndicales.

DES QUESTIONS À REPOSER INLASSABLEMENT

Comment agir de manière éthique pour articuler principe de laïcité, émancipation, conviction en l'éducabilité de toutes et tous ?

Comment éduquer pour la laïcité afin de construire l'adhésion à ce principe comme principe permettant d'articuler les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité ? Un défi dans une société où ces valeurs peuvent être mises à mal comme le soulignait déjà Bernard Stasi dans le rapport de la commission qu'il a présidée en 2003-2004.
Comment défendre l'École et ses personnels quand la laïcité des enseignements est remise en cause ?
Comment accompagner des personnels rencontrant des difficultés sur ces enjeux ? Notamment parce qu'ils et elles peuvent se trouver face à des dilemmes éthiques ? Mais aussi parce qu'ils et elles peuvent subir des menaces de provenances très différentes lorsqu'ils et elles éduquent à et pour la laïcité ?
Comment pouvons-nous offrir à nos adhérent·e·s, aux collègues, des espaces pour penser ces enjeux et ne pas rester isolé·e·s face aux difficultés ?
Que devons-nous revendiquer pour que notre travail éducatif pour la laïcité puisse être réalisé de manière plus sereine et assurée ?

Pour alimenter le débat, trois intervenants ont accepté de témoigner de leur expérience professionnelle et militante sur la question des atteintes de la laïcité à l'École et des difficultés afférentes à sa mise en œuvre en milieu scolaire.

[1] **Le conseil fédéral (CF), élu lors du congrès du Sgen-CFDT, est son organe directeur, chargé de conduire sa politique, en conformité avec le texte d'orientation adopté au congrès et dans le respect des statuts et du règlement intérieur.**

Christelle Jouffroy EST CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION, ET FORMATRICE À L'INSTITUT SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION DE BOURGOGNE.

Comment permettre à nos élèves de vivre dans une école qui leur garantit l'accès à la liberté de conscience et de choix, tout en préservant l'intégrité et la sécurité des personnels ?
En tant qu'éducatrice et militante, je situe les enjeux à plusieurs niveaux : celui de la formation initiale et continue de tous les personnels ; celui de la formation des élèves ; celui de la protection des personnels. Je souhaitais partager l'exemple d'une collègue enseignante d'un lycée de l'agglomération dijonnaise :

« Je préfère rester anonyme par peur de représailles, que ce soit de la hiérarchie ou de la famille de l'élève en question. Une élève a assisté à mon cours en abaya (longue jusqu'aux pieds, manches longues et elle a rabattu le long col à l'intérieur de son vêtement suite à ma remarque, en me disant "c'est une robe", elle avait le soutien de ses camarades). Je précise qu'elle avait une tenue civile complète en dessous de son vêtement et qu'elle aurait pu enlever son abaya. Elle m'a dit que le chef d'établissement lui avait dit que "cela ne la dérangeait pas". Je m'interroge : pour moi, cela ne respecte pas la loi sur les signes ostentatoires religieux. Soit il y a du laxisme, soit je ne comprends pas la loi. Merci de faire remonter l'information afin que les enseignants sachent ce qui est autorisé ou non car ce genre de situation crée une tension en cours. Je ne suis ni intolérante, ni raciste mais c'est ainsi que nos remarques sont interprétées et cela peut nous mettre en danger. »

Cet exemple est symptomatique de ce dont témoignent les collègues concernés par la gestion des faits d'atteinte au principe de laïcité : atteintes de plus en plus récurrentes dans certains lycées urbains (distribution de tracts anti-IVG, port de signes ostensibles…) ; points de tension avec les élèves et leurs familles (plus grande exposition de certains métiers comme les conseillers principaux d'éducation, ainsi que les chefs d'établissement à qui l'institution demandait de statuer sur le caractère ostensible ou non d'un vêtement ; certains collègues ont d'ailleurs fait l'objet de menaces) ; craintes à signaler et solliciter la hiérarchie quelle que soit l'origine de l'atteinte (Bible posée sur le coin de la table d'un élève, par exemple) ; peur du jugement ; enfin, tensions et désaccords avec certains collègues. Face à ces constats, le Sgen-CFDT Bourgogne a demandé une audience auprès du recteur qui a reçu

notre délégation en mai dernier, en présence de son directeur de cabinet et du référent laïcité académique. Nous avons posé la nécessité de clarifier le cadre, de rassurer et d'accompagner tous les personnels. L'ensemble des personnels doit être engagé et sensibilisé sur ces questions afin, par exemple, qu'aucun métier ne soit « pointé du doigt ». La réponse du recteur a porté sur trois axes : la prévention et la formation des personnels ; le signalement des situations ; le dialogue avec les familles.
Face à la montée du port de tenues tels l'abaya ou le qamis dans certains établissements – comme ce fut le cas dans notre académie jusqu'alors relativement épargnée par les atteintes à la laïcité –, le ministère a publié la note de service du 31 aout 2023 qui, malgré les polémiques, a eu pour effet de soulager certains des personnels les plus exposés ! Pour autant, elle ne saurait suffire à répondre aux enjeux actuels.
Face à la montée des extrêmes de tous bords, aux nombreux enjeux sociétaux, aux responsabilités de plus en plus lourdes pesant sur les personnels, il nous faut repenser notre façon d'agir collectivement. Nous ne pouvons laisser les personnels concernés dans l'incertitude, isolés, sans soutien, même au prix de l'éducation et de l'éducabilité de tous nos élèves ! Aucun personnel ne devrait être exposé au péril de sa santé et de sa vie ! La mobilisation de tous est primordiale pour permettre de garantir non seulement la liberté de croire et choisir à nos élèves, mais aussi la protection de tous les personnels.

Jérôme Damblant

EST INSPECTEUR ACADÉMIQUE - INSPECTEUR PÉDAGOGIQUE RÉGIONAL DANS L'ACADÉMIE D'AMIENS, EN CHARGE DEPUIS 2014 DU DOSSIER « LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ».

Première précision, la définition qui a été donnée de l'abaya par le représentant du ministère au Conseil d'État et repris par ce dernier dans son référé du 7 septembre est précise mais restrictive : « [...] un vêtement féminin couvrant l'ensemble du corps à l'exception du visage et des mains ». La plupart des signalements faits ne correspondent pas à cette définition, certains élèves pouvant se présenter avec une tenue composée de plusieurs vêtements généralement la tête non couverte.
Deuxièmement, la question des contestations par les élèves se travaille d'abord dans le cadre de la formation, et surtout dans celui de l'établissement au sein d'une équipe disciplinaire. Les questions socialement vives faisant l'objet de contestations de la part des élèves sont connues ; je crois qu'en la matière, il n'est pas extrêmement compliqué de former les personnels des établissements scolaires. En revanche, les contestations d'association type « parents vigilants » – nous y avons été confrontés l'an dernier dans l'académie d'Amiens – sont une situation beaucoup plus inquiétante et dangereuse parce qu'il est difficile d'agir sur des personnes extérieures. Ici, à mon avis, la réponse doit être politique.
Troisièmement, concernant la question des jeunes filles qui portent l'abaya, il ne faut pas voir l'attitude de certaines d'entre elles aujourd'hui avec le prisme de 2004. Il faut regarder cela dans le contexte actuel en se demandant pourquoi elles le font, quel message elles portent individuellement et cesser de voir du fondamentalisme partout. Bien sûr, cela ne signifie pas qu'il ne faut pas faire appliquer la loi, mais au-delà c'est surtout bien comprendre la situation pour apporter des réponses allant plus loin que l'interdiction.
Dernier point, pour lutter contre les atteintes à la laïcité et aux valeurs de la République à l'École, tous les outils existent. Il n'y a pas besoin d'inventer de nouvelles choses, il faut juste permettre aux équipes de se réunir – durant un temps dédié, compris dans le temps de travail – pour parler de ces questions et réfléchir ensemble. C'est cela, déjà, qui devrait être fait. Donner l'occasion aux personnels de discuter, ne serait-ce qu'une heure dans le cadre d'une formation – nous le faisons et les retours de pratique sont très concluants –, est le seul moyen de rassembler effectivement tout le monde sur le sujet.

DONNER L'OCCASION AUX PERSONNELS DE DISCUTER [...] EST LE SEUL MOYEN DE RASSEMBLER EFFECTIVEMENT TOUT LE MONDE SUR LE SUJET.

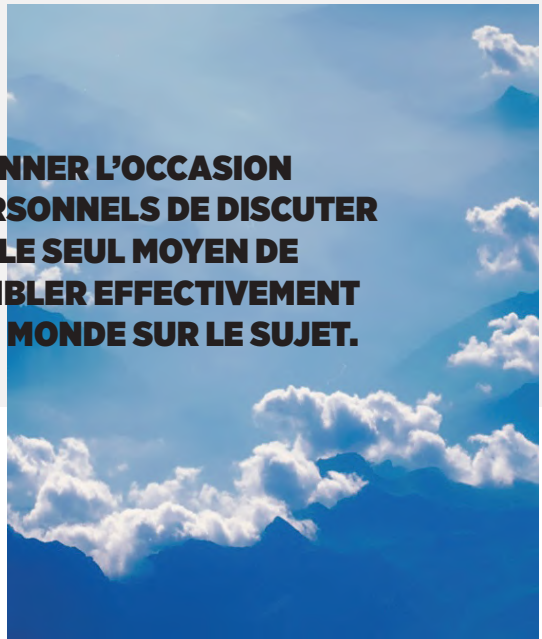

Brice Léthier EST PERSONNEL DE DIRECTION DEPUIS 2001. IL A EXERCÉ DURANT DOUZE ANS EN SEINE-SAINT-DENIS, PUIS DANS L'YONNE, ET DURANT CINQ ANS À BEYROUTH (LIBAN). IL EST ACTUELLEMENT PROVISEUR DE LA CITÉ SCOLAIRE CARNOT À DIJON.

J'ai longtemps travaillé en Seine-Saint-Denis et connu une vague d'abayas à l'époque où cela ne faisait pas la Une des journaux parce que l'attention restait fixée sur le voile comme signe ostentatoire. Aussi, quand nous sommes intervenus en tant qu'équipe, nous l'avons fait tardivement. Il y a d'abord eu de nombreux débats car certains enseignants préféraient avoir à endurer le port d'un vêtement posant question que risquer de perdre une élève qui se serait coupée de l'École de la République. Le retard pris à agir a entrainé la mobilisation de plus de temps et de personnels car on était passé de quelques élèves portant l'abaya à près d'une vingtaine. Cela s'est résolu grâce au dialogue. Pour faire écho aux propos de Christelle Jouffroy, je crois qu'une laïcité de coercition a une portée limitée en comparaison d'une laïcité de conviction. Durant la phase de discussion avec les jeunes filles, nous avons reçu l'appui d'une bonne partie des mères qui, ayant choisi elles-mêmes de ne plus porter le voile, ne comprenaient pas le comportement de leur enfant. Cela a été riche, dense, mais cela a porté ses fruits.

À contrario, dans une cité scolaire de Sens, la fille d'un imam, chaque matin, faisait en sorte de gagner un mètre dans l'établissement avant d'accepter d'enlever son voile. La fermeté a abouti à sa déscolarisation – ce que l'on vit comme un profond échec en tant qu'éducateur.

Troisième exemple, celui du Grand Lycée franco-libanais de Beyrouth, un établissement de la mission laïque française, sans doute le seul au Liban où l'on parle français dans la cour et où aucun élève ne porte de signes ostentatoires. Il était de coutume d'interroger tous les élèves de terminale sur ce qu'ils pensaient qu'il fallait changer et sur ce qu'ils nous invitaient à garder. Sur ce point, la réponse quasi unanime – dans un pays où tout est organisé par confession – était la « laïcité à la française ». Marwan Hamadé, ancien élève du Grand Lycée, qui a été ministre de l'Éducation au Liban, se félicitait que dans ces établissements de l'enseignement français à l'étranger, on ignorait la confession de son voisin qui pouvait bien être chiite, sunnite ou maronite… dans tous les cas, c'était juste un camarade de classe.

Quant au lycée Carnot de Dijon – lycée de centre-ville assez classique, avec de nombreuses classes préparatoires –, il connait depuis deux ans une très importante vague d'abayas. Les CPE font un travail remarquable de dialogue. Les élèves, en effet, ne sont pas pris à partie à l'entrée de l'établissement, mais sont invitées à venir discuter à la Vie scolaire. Le phénomène a été circonscrit par un travail de terrain et de discussion très conséquent.

Aujourd'hui, l'institution s'est saisie du sujet. L'inspection fait un travail remarquable de formation. L'élaboration d'un guide académique, l'existence d'inspecteurs missionnés sur la laïcité et les valeurs de la République sont absolument nécessaires pour donner une direction. Néanmoins, sur le terrain, ce n'est jamais exactement comme dans la théorie. L'abaya, qui est le grand sujet actuel, est en fait déjà contournée avec le port de vêtements longs qui, pour être ouverts sur le devant, n'en restent pas moins des signes ostensibles. En tant que chef d'établissement, j'ai le sentiment qu'agir et décider sur ces questions relève pleinement de mes missions. Cela fait partie de ces champs dans lesquels il n'y a pas de recette toute prête. Il y a certes un cadre, des directives, des accompagnements, des équipes mobilisables au rectorat, mais dans tous les cas, cela n'ôtera jamais, individuellement, ma responsabilité de chef d'établissement qui est d'apprécier une situation, d'essayer de la caractériser et d'en tirer des conséquences. L'objectif est de réussir à garder l'élève, parce que c'est son intérêt et c'est celui de la Nation et de la République. Mais il y a toujours une limite : quand la discussion est interprétée comme une marque de faiblesse par des personnes dogmatiques.

En guise de conclusion

AU TERME DE CE DÉBAT, NOUS AFFIRMONS NE PAS ABANDONNER LE MOT ET LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ À CELLES ET CEUX QUI L'INSTRUMENTALISENT, QUE CE SOIT À DES FINS RACISTES OU POUR POLARISER LE DÉBAT ET EMPÊCHER AINSI TOUTE RÉFLEXION NUANCÉE ET SEREINE.

Nous affirmons que la laïcité est indissociable de la lutte contre toutes les formes de discriminations.
Nous affirmons que le principe de laïcité est indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.
La neutralité, la laïcité de l'École et la laïcité à l'École ont pour objectif la protection des élèves, le respect de leur liberté de conscience, la construction de leur émancipation afin qu'ils et elles puissent penser par eux-mêmes. C'est le sens de la loi de 2004, une loi d'éducation qui fait de l'espace scolaire un espace de laïcité un peu particulier dans notre société parce qu'y sont scolarisé·e·s des enfants et des adolescent·e·s qui construisent leur capacité à penser par elles·eux-mêmes, et que notre rôle est de les accompagner, de les alimenter intellectuellement dans cet objectif d'émancipation.
Les contestations de la laïcité, d'où qu'elles viennent, aboutissent *in fine* bien souvent à attaquer les droits des filles et des femmes. Nous refusons d'alimenter une dynamique qui les place au centre d'un maelström orchestré par celles et ceux qui instrumentalisent ou contestent la laïcité, qu'il s'agisse de groupes religieux extrémistes ou intégristes, ou de groupes politiques d'extrême-droite.

PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS

Nous constatons que les personnels qui œuvrent à l'éducation et l'émancipation des élèves sont régulièrement confrontés à des situations de travail empêché, ou à des situations de tension, voire des menaces dès lors que la laïcité de l'École et la laïcité à l'École sont remises en cause. Dans pareilles situations, les personnels ont besoin de protection, d'accompagnement et de soutien qui, hélas, sont parfois encore défaillants.

Nous portons donc les revendications et propositions suivantes :

■ **les personnels ont besoin de temps pour penser collectivement dans les établissements scolaires les questions de laïcité.** Cela suppose des temps collectifs reconnus dans le temps de travail.
■ **La formation à la laïcité et aux valeurs de la République doit être dispensée en présentiel**, de manière collective, même si cela prend sur des heures d'enseignement et de service.
■ **Agir et éduquer pour la laïcité ne sont pas des recettes à mettre en œuvre.**
■ **Les personnels qui agissent et éduquent pour la laïcité et les valeurs de la République ont besoin que leur travail éducatif, de discussion avec les élèves et leurs familles soit respecté et reconnu.** Cela implique de disposer de temps pour ce dialogue, et de discrétion. Ils et elles n'ont pas besoin d'interventions tonitruantes, mais d'accompagnement, de soutien à leur action quand il y a des difficultés particulières.
■ **Il faut du temps et des moyens pour assurer la formation des élèves pour les valeurs de la République et la laïcité. Il ne s'agit pas de faire des cours de valeurs et de laïcité**, il s'agit de permettre le débat, la réflexion collective, de faire vivre au quotidien la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité dans le cadre scolaire : cela a des implications sur la définition des modalités de l'éducation morale et civique, et des parcours citoyens.
■ **Il faut faire plus de place dans nos écoles et établissements scolaires aux faits religieux afin qu'ils soient abordés comme des faits sociaux** que l'on peut s'approprier, que les élèves peuvent penser et intégrer à leur réflexion, à leur construction intellectuelle quelles que soient leurs convictions personnelles.
■ **Il faut, dans les établissements scolaires, des espaces de parole pour les élèves.**
■ **Faire mieux vivre les valeurs de la République et la laïcité requiert une politique beaucoup plus volontariste pour davantage de mixité sociale et scolaire à l'École.** Les revendications conjointes du Sgen-CFDT et de la FEP-CFDT sur ce volet restent donc d'actualité.
■ **Quand les atteintes à la laïcité de l'École émanent d'acteurs externes** (nous en avons connu des exemples depuis plusieurs années et d'origines différentes, en particulier l'extrême droite et les intégrismes religieux qui refusent l'éducation à l'égalité entre filles et garçons, et l'éducation à la sexualité), **il faut que l'institution déploie plus vite et mieux une protection des personnels et des collectifs de travail.** Les personnels doivent être informés de la protection dont ils peuvent bénéficier et des outils à leur disposition pour faire connaitre les risques et menaces qu'ils subissent **(protection fonctionnelle, registre et fiches Santé et sécurité au travail)**. La coordination entre les différents services de l'État **(Éducation nationale, Justice, forces de l'ordre)** doit permettre de mieux protéger les agent·e·s dans ces situations.

On s’engage pour celles et ceux qui s’engagent.

Sylvie, Stéphane, Zora...
Ils sont tous agents du service public, tous engagés pour l’intérêt des autres.

Chez MGEN, on s’engage à leurs côtés en les accompagnant globalement, de la prévention des risques pour leur santé physique et mentale à leur prise en charge en établissement de santé MGEN, en passant par le remboursement de leurs frais médicaux.

MGEN. Première mutuelle des agents du service public
On s’engage mutuellement

mgen
GROUPE VYV

MGEN, membre du groupe VYV, est une mutuelle régie par le Code de la mutualité et la première mutuelle en cotisations individuelles. Classement Argus de l’assurance, oct. 2022. © Illustration : Camilo Huinca

Se former au Sgen-CFDT

Des membres de commissions exécutives planchent

Par Alexis Torchet

C'est dans le cadre du domaine de Bierville que s'est déroulée du 15 au 17 novembre la dernière session de formation « Secrétaires généraux et exécutifs de syndicat ».

Pendant trois jours, dix-neuf stagiaires membres des commissions exécutives des Sgen Picardie, Languedoc-Roussillon, Champagne-Ardenne, et des Sgen académie de Lyon et académie de Toulouse, ont été ainsi réuni·e·s sous la houlette de deux formateur·trice·s fédéraux·ales, Françoise Fabre et Bruno Jaouen.

FAIRE VIVRE LE SYNDICAT

Comme souvent, la grande diversité de territoires d'origine, de structuration des syndicats, mais aussi de parcours militants, a enrichi ces temps de formation.
L'objectif de cette formation fédérale ? Répondre aux besoins spécifiques des responsables au sein d'un exécutif pour les mettre en situation de mieux faire fonctionner leur syndicat et de lui permettre d'assurer pleinement ses trois missions fondamentales : développer le syndicalisme – notamment par la création de sections et de collectifs –, faire vivre la démocratie interne, et accompagner les adhérents, les sections et les militants dans leurs fonctions revendicatives et de syndicalisation.
L'exercice de ces fonctions nécessite une équipe structurée et solidaire : les décisions et les choix sont collectifs. Le partage de la responsabilité politique au sein d'un exécutif de syndicat n'est pas qu'une question de répartition des tâches et d'organisation du travail : il s'agit aussi d'aider les équipes à organiser un fonctionnement collectif des exécutifs de syndicat et à pleinement assumer le rôle décisionnaire des membres d'un exécutif.
Pendant ces trois jours très denses, les stagiaires ont planché sur des séquences de travail ayant pour thèmes le rôle décisionnaire des membres d'un exécutif, la gestion des situations humaines complexes et inattendues au quotidien, l'analyse de modèles de fonctionnement d'un collectif syndical, la répartition des tâches et dossiers, et l'organisation à adopter pour donner à chacune et chacun la capacité de les assumer. Comme dans toutes les sessions de formation CFDT, une grande variété de techniques pédagogiques est mobilisée, depuis la construction de blasons jusqu'au théâtre forum en passant par l'arpentage des textes statutaires et l'étude de cas.

DR

LA FORMATION, UNE PRIORITÉ POUR LE SGEN-CFDT

Ces trois jours ont aussi été l'occasion pour les responsables de ces cinq syndicats de sortir de leur cadre habituel, de l'urgence du quotidien, et de prendre un temps pour s'arrêter et « se regarder pédaler ».
Cette session a permis aux équipes de se rencontrer, se questionner, se conforter, d'échanger sur leurs pratiques et de prendre du recul sur celles-ci.
Elle a également offert des temps de convivialité qui font aussi l'essence du syndicalisme !
Cette formation, qui s'articule avec celle intitulée « Responsables dans un syndicat » (prochaine session en mars 2024), est un chantier prioritaire pour le Sgen comme pour la CFDT.
L'accompagnement et le soutien aux équipes syndicales pour leur permettre de mener à bien leurs missions sont en effet au cœur de la première partie de la résolution confédérale de Lyon et dans la troisième partie de la résolution fédérale de Dijon. Cet accompagnement sera encore un sujet de préoccupation majeur de la résolution à venir du congrès de Lorient.

Après l'attentat d'Arras…

Comment partager une culture de la sécurité ?

Par Vincent Loustau

Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, le terrorisme islamiste a pris une nouvelle fois comme cible l'École républicaine et ses valeurs. Comment préparer la communauté éducative à faire face à de tels actes ?

Il faut savoir raison garder, ne pas céder à l'amalgame et aux solutions faciles, rappelait notre secrétaire générale après Arras[1]. Cet attentat montre que, malgré l'indispensable action de renseignement des autorités, les passages à l'acte restent très difficiles à prévenir.
Les mesures matérielles du type portique de sécurité ou contrôle des sacs ne peuvent suffire à sécuriser des établissements où, chaque jour, circulent des centaines d'élèves, de personnels et d'usagers.

LA CRISE EN MILIEU SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE

Elle est définie comme un « évènement soudain qui vient fortement perturber, ralentir, ou empêcher le fonctionnement normal d'un établissement par son impact sur tout ou partie de la communauté et dont l'origine peut être endogène ou exogène ». La protection d'une enceinte ne peut se limiter au scénario d'une attaque venant de l'extérieur.

LA SÉCURITÉ, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE…

Pour le Sgen-CFDT, c'est l'affaire de tous : étudiants, élèves, parents, personnels… Partager une culture sur ce sujet n'est pas tomber dans une paranoïa sécuritaire mais bien apprendre à veiller les uns sur les autres, à signaler et apprendre à réagir. Cela passe par la préparation collective des exercices, la formation des personnels et des élèves et étudiants en lien avec les autorités et services d'urgence et de secours.

ET DE L'EMPLOYEUR

Les questions et inquiétudes liées à la sécurité doivent pouvoir être exprimées, signalées et parfois traitées par ou avec les agents et la communauté éducative. Des espaces et des procédures sont prévus. C'est une obligation et une responsabilité de l'employeur de les faire fonctionner : registre Santé et sécurité au travail, document unique d'évaluation des risques professionnels (duerp), commission Hygiène et sécurité dans le second degré, F3SCT dans les universités et les établissements des sports, rôle et moyens des assistants de prévention, protection fonctionnelle… Mais ces mesures sont encore trop souvent inexistantes ou défaillantes dans de nombreux établissements et écoles.

FORMER AUX PREMIERS SECOURS

La France accuse un lourd retard par rapport à ses voisins européens en matière de formation aux premiers secours. C'est pourtant le premier pas pour entrer dans une culture de la sécurité, notamment pour les plus jeunes. Elle permet de connaitre les procédures d'alerte, les services de secours et numéros d'urgence, indispensables en cas de crise.

APPRENDRE À RÉAGIR, S'ÉCHAPPER, SE CACHER

Face à une crise ou à un attentat, les consignes et plans de sécurité (Plan particulier de mise en sureté-PPMS) préparent à donner l'alerte et faire un choix : s'échapper ou se cacher. Importés des USA et du Canada suite aux tueries de masse dans les écoles, ils visent à ne pas enfermer dans une posture préétablie.
Ces plans nécessitent une appropriation collective qui, là encore, fait bien souvent défaut, faute de formation des acteurs concernés, notamment dans le premier degré…

© Paul Barlow / Tuxeau

DANS LE PREMIER DEGRÉ

L'instruction du 12 avril 2017 sur les mesures de sécurité et la gestion de crise renvoie la responsabilité aux seuls chefs d'établissement et directeurs d'école. Elle ne les distingue pas alors que leurs conditions d'exercice diffèrent radicalement. La plupart des directeurs sont chargés de classe, organisent seuls les consignes Vigipirate (contrôle d'identité, fouille des sacs…) et les plans de sécurité. 49 000 écoles sont concernées.

Textes

Instruction interministérielle du 12 avril 2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise dans les écoles et les établissements scolaires : https://vu.fr/dbOtL

Circulaire du 8 juin 2023 sur le PPMS parue au *BO* du 26 juin 2023 : https://vu.fr/fLmDB

[1] https://vu.fr/OfRKr

Marche du 25 novembre contre les violences faites aux femmes

Pour des actes et des moyens !

Par Lætitia Aresu

Engagée dans la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) – violences qui s'exercent contre les femmes de façon systémique et à travers le monde –, la CFDT s'est mobilisée avec ses fédérations, au nombre desquelles le Sgen-CFDT, pour appeler l'ensemble des concitoyen·ne·s à rejoindre la marche du 25 novembre.

PETIT RAPPEL HISTORIQUE

En 1999, l'ONU avait choisi la date du 25 novembre comme Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Il y a six ans, le mouvement #MeToo a déclenché une mobilisation mondiale. Depuis cet élan sans précédent, une prise de conscience plus large s'est opérée alors qu'en parallèle, on a observé une recrudescence des mouvements anti-droits et antiféministes.

CONTRE LES VSS, DES ACTES ET DES MOYENS

C'est dans ce contexte requérant toute notre vigilance que la CFDT, comme les ans passés, a appelé à manifester[1] pour afficher notre solidarité en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles en France et dans le monde. Aujourd'hui, cette violence constitue l'une des violations des droits humains les plus répandues et demeure l'une des moins signalées en raison de l'impunité, du silence, de la stigmatisation et du sentiment de honte qui l'entourent. Les chiffres des féminicides demeurent alarmants, et le fait est que l'ampleur réelle du phénomène est possiblement bien plus grande. Cette violence, qui peut toucher n'importe qui, n'importe où, reste un obstacle à la réalisation de l'égalité et des droits fondamentaux des femmes.

Pour prévenir et réagir, il faut que les politiques intègrent des mesures complètes pour fournir une protection sociale et un soutien économique aux victimes de violence. L'ONU a notamment interpelé « les gouvernements à augmenter de 50 % le financement des organisations et mouvements de défense des droits des femmes d'ici 2026 ».

Dans son rapport de septembre dernier, la Fondation des femmes estime à « 2,6 milliards d'euros par an le budget minimum que l'État devrait consacrer à la protection des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles en France. Cela représenterait 0,5 % du budget de l'État. Aujourd'hui, il en dépense 184,4 millions. »

LES VSS AU TRAVAIL

Harcèlement moral à caractère sexiste, agissement sexiste, harcèlement sexuel, agression sexuelle et viol, ne sont pas que des mots : 30 % des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur. Pour celles qui parlent, c'est souvent la double peine : 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement.

Les violences sexistes et sexuelles au travail ne sont pas une fatalité ! À nous de faire respecter le droit du travail et de transformer les situations de travail en gagnant de nouveaux droits pour faire cesser ces violences faites aux femmes. Transformer le travail, c'est transformer la société tout entière !

La santé et la sécurité des travailleur·se·s est une obligation de l'employeur. Or dans la Fonction publique comme dans le secteur privé, cette obligation est insuffisamment respectée. En témoignent l'insuffisante mise en œuvre des plans d'actions et le fait que nos ministères ne communiquent pas suffisamment sur la mise en place des dispositifs de signalement qui restent méconnus des agentes.

L'exemplarité commence dans nos rangs militants. Aussi, une seule adresse pour être conseillé·e, signaler une situation dans le cadre de votre activité syndicale : stopVSS@sgen.cfdt.fr

[1] Communiqué de presse intersyndical : https://urlr.me/5D4Ck

Amandine Lebreton*

"L'objectif du Pacte est par exemple de travailler pour que la planification écologique ne contribue pas à accentuer les inégalités… voire les réduise !"

* AMANDINE LEBRETON EST DIRECTRICE DE L'ASSOCIATION ANIMATION DU PACTE DU POUVOIR DE VIVRE DEPUIS JANVIER 2023.

Qu'est-ce que le Pacte du pouvoir de vivre ?

C'est un collectif d'organisations (associations, fondations, syndicats…) qui se sont regroupées en mars 2019 pour travailler conjointement sur les enjeux de transition écologique, de justice sociale et de renouveau démocratique. Il compte aujourd'hui plus de 60 organisations, acteurs majeurs de la société civile, tels la CFDT, la Fondation Abbé Pierre, le Réseau Action climat… auxquels s'ajoutent 40 groupes locaux répartis un peu partout en France.

Comment ces groupes locaux fonctionnent-ils ?

Après la crise des Gilets jaunes, les organisations se sont dit qu'il fallait mieux se connaitre entre organisations travaillant sur les enjeux sociaux, écologiques et démocratiques. L'initiative nationale a fait des petits, et les organisations qui travaillaient sur une métropole, un département, une région se sont rassemblées pour travailler ensemble. Les 40 groupes locaux se sont créés au fil des ans. Ils peuvent soit interpeler et travailler avec des élus de leur territoire sur des enjeux spécifiques (mobilité, accès au droit…), soit monter des conférences pour le grand public, des soirées-débats autour des 90 propositions du Pacte et des travaux du collectif. Il y a donc des activités assez diverses un peu partout en France – l'idée étant toujours de porter ce projet qui lie écologie sociale et démocratie.

Comment le projet du Pacte est-il porté ?

On entend beaucoup parler par les politiques, dans les médias… de « transition écologique juste », ou même de « renouveau démocratique ». Il y a encore du chemin pour rendre tout cela concret. L'objectif du Pacte est par exemple de travailler pour que la planification écologique ne contribue pas à accentuer les inégalités… voire les réduise ! Au cœur de la mobilisation autour de la réforme des retraites, en avril 2023, on a fait un sondage : 83 % des personnes interrogées considèrent que, sans une démocratie qui fonctionne, il sera très difficile de mettre pleinement en place cette transition écologique juste. Notre rôle en tant que collectif est d'être à la croisée de ces chemins, de montrer que social, écologie, démocratie sont interdépendants, qu'il va falloir s'adresser aux trois dimensions pour permettre à tous de pouvoir vivre dignement dans un environnement sain. Nous y travaillons en ce moment dans la perspective des élections européennes qui auront lieu le 9 juin 2024 afin de construire des propositions communes.

Le Pacte promeut une alimentation saine et durable, accessible à tou·te·s. C'est un sujet au cœur de la transformation écologique et qui impacte par exemple la restauration collective à l'école, à l'université…

Quand on parle d'alimentation, on parle de climat, de biodiversité, de territoires, mais aussi d'enjeux sociaux et de lutte contre les inégalités. En France, les cantines scolaires et non scolaires fournissent 8 millions de repas par jour. Pour des centaines de milliers de personnes, et notamment d'enfants, c'est le seul repas équilibré voire chaud de la journée. Ce sont pourtant les enfants de famille favorisée qui vont deux fois plus à la cantine que ceux de famille défavorisée. Il faut avoir plus de visibilité sur l'accessibilité des repas à la cantine et notamment savoir précisément où on en est de la tarification sociale en France. Dans le même temps, la restauration collective est un facteur d'accélération de la transition écologique en proposant des repas à base de

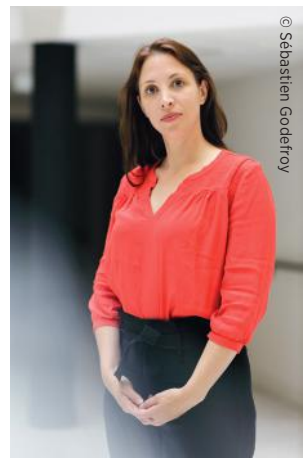
© Sébastien Godefroy

produits bio, locaux, de saison, végétariens… Aujourd'hui, les cantines ne sont pas toutes adaptées pour cuisiner des produits frais par exemple. Il y a un besoin d'investissement et cela fait partie des propositions du Pacte. Les cantines sont une bonne illustration des points de convergence entre enjeux sociaux, écologiques et aussi démocratiques pour discuter de ce qu'on veut, de ce que peuvent manger les enfants dans les cantines, de la manière dont on peut mettre cela en place sur un territoire. Cette dimension participative est fondamentale pour faire bouger les lignes. • **Propos recueillis par Tristan Brams.**

Retrouvez l'intégralité de l'entretien sur le site du Sgen-CFDT : https://urlz.fr/oIRQ

MANUEL DOMERGUE

Propos recueillis par Aline Noël

Directeur des études à la Fondation Abbé-Pierre, Manuel Domergue alerte sur le nombre croissant d'enfants à la rue. Des personnels d'éducation se mobilisent pour aider ces élèves et leurs familles, un engagement de poids pour les organisations investies dans la lutte contre le sans-abrismes et le mal-logement.

©Lubisa Danilovic

Plusieurs présidents se sont engagés à ce qu'il n'y ait plus de personnes sans-abri. À l'automne 2022, le ministre du Logement promettait « zéro enfant à la rue ». Qu'en est-il aujourd'hui ? Sait-on qui sont ces enfants, où ils se trouvent, quel est leur parcours ?

Ce n'est pas une réalité nouvelle, effectivement, et bien des promesses n'ont pas été tenues. Ce qui est alarmant aujourd'hui, c'est l'augmentation du nombre d'enfants à la rue. Fin octobre, 2 800 étaient refusés au 115 chaque soir – ce qui, avec les adultes, porte à près de 8 000 les demandes qui échouent. Et c'est sans compter ceux qui n'appellent pas le 115 ou abandonnent parce qu'ils tombent toujours sur un répondeur. Parmi ces enfants à la rue, nombre d'entre eux appartiennent à des familles migrantes, parfois en situation irrégulière. On va les trouver essentiellement dans la capitale et les grandes villes qui correspondent aux zones de présence migratoire et à celles de tension du logement. À Lyon, le collectif Jamais Sans Toit, qui héberge depuis dix ans des enfants dans les écoles, évalue à environ 300 les enfants actuellement à la rue. Des collectifs se sont également montés à Rennes, Strasbourg, Lille. À Tours, un député a transformé sa permanence en centre d'hébergement… On est confronté à une pénurie générale du logement et de l'hébergement d'urgence, mais également à des situations de discrimination envers certains publics. Ainsi, des préfectures écrivent qu'elles ne garantiront plus l'accueil – pourtant inconditionnel selon la loi – pour les personnes en situation irrégulière ! Il y a même des cas de jurisprudence de justice administrative selon lesquels des familles expulsables, hébergées provisoirement, sont responsables de se retrouver à la rue. Ce raisonnement inhumain contrevient au droit, à nos obligations envers les adultes et, plus encore, envers les enfants qui ne sont pas responsables du parcours migratoire de leurs parents.

Qu'en est-il du mal-logement ?

Au-delà des 330 000 personnes sans domicile fixe, on dénombre 4 millions de personnes mal-logées qui, soit sont hébergées chez des tiers (famille, amis…), soit vivent dans des logements de mauvaise qualité. Près de deux millions de logements présentent d'importantes conditions d'inconfort sanitaire (absence de douche, de WC, d'eau chaude, de chauffage…), de vétusté des bâtiments, d'insalubrité (humidité, invasions de nuisibles…)… Un million de personnes, également, sont en situation de « surpeuplement accentué », c'est-à-dire qu'il leur manque deux pièces ou plus pour vivre normalement. Enfin, les gens du voyage et certains travailleurs migrants connaissent parfois des conditions d'accueil déplorables. Outre ces cas, on évalue à 12 millions, le nombre de personnes fragilisées par rapport au logement : loyers exorbitants pour la taille de l'habitat, problèmes d'isolation thermique, copropriétés dégradées… Cela dessine un paysage de la France du mal-logement qui, quoique minoritaire (environ un quart de la population), reste très préoccupant.

Quelles conséquences sur la scolarisation et la scolarité de ces enfants ?

Pour les enfants qui passent d'un hôtel à un autre, parfois en changeant de département, le fait de devoir se lever à l'aube, de faire plusieurs heures de train pour aller à l'école entraine souvent un décrochage scolaire et la déscolarisation. Quand ils arrivent à rester scolarisés, leurs conditions de vie très dures à l'hôtel avec une qualité de sommeil amoindrie, l'absence de repas équilibrés, d'espace adapté pour faire leurs devoirs… jouent nécessairement sur la concentration, l'humeur, l'estime de soi, et aussi sur l'estime des institutions qui les traitent aussi mal. S'agissant du mal-logement, le surpeuplement pèse sur le

développement moteur des jeunes enfants, des études ayant montré qu'à 3 ans, ils avaient du mal à distinguer les couleurs, à faire leurs premiers pas… faute d'espace pour jouer, pour parler, pour courir.

TOUTES LES EXPÉRIENCES, À L'ÉTRANGER ET EN FRANCE, MONTRENT QUE LE LOGEMENT EST LA CONDITION DE L'INSERTION.

Que préconise la Fondation Abbé-Pierre ?

Nous réclamons une vraie politique du logement car l'hébergement d'urgence coute très cher à l'État pour des conditions d'accueil très insatisfaisantes et pas viables. Les gens ont besoin d'un logement où ils puissent se poser pour reprendre des soins, une formation, une scolarité, un emploi… Toutes les expériences, à l'étranger et en France, montrent que le logement est la condition de l'insertion. Dans le contexte actuel de pénurie des logements, il faut une politique volontariste de logements sociaux qui ne s'adresse pas qu'aux personne sans domicile, mais englobe celles qui ont des bas revenus, des temps partiels subis, des minimas sociaux, voire même un Smic et demi qui permet rarement d'accéder au parc privé dans nombre de grandes villes de France.

Une autre action est le rétablissement des aides personnalisées au logement (APL) qui ont été rognées ces derniers temps alors qu'elles servent à combler l'écart entre les loyers élevés du marché privé – voire des HLM – et les bas revenus des locataires. Enfin, pour les personnes en situation irrégulière, tous ces systèmes d'accès au logement social ou aux APL n'existent pas. On ne peut pas décemment laisser 700 000 à 800 000 personnes sans solution. Il faut leur faciliter l'accès aux papiers. Parmi elles, beaucoup de ménages travaillent et ont des enfants scolarisés. On sait très bien que ces familles restent dans la clandestinité pendant des années, et finissent par être régularisées – autant accélérer la procédure pour le bien de tout le monde.

Comment vous soutenir en tant qu'agent public et en tant que syndicaliste ?

Les enseignants sont souvent en première ligne dans les actions de mobilisation pour aider ces familles à la rue parce qu'ils dépistent très vite les difficultés des enfants pour suivre une scolarité normale. Il existe toute une palette de mobilisations : informer ces familles sur les démarches et faire le lien avec la mairie ou le département pour que les travailleurs sociaux apportent aides et conseils ; lancer une pétition, accrocher une banderole sur la façade de l'école pour montrer que la communauté scolaire soutient les familles ; organiser un gouté solidaire en invitant la communauté scolaire, les élus locaux, les députés du coin… Et si tout cela ne suffit pas, il y a l'occupation d'école – une occupation légale, avec l'accord du directeur ou de la directrice de l'école qui met à disposition le gymnase ou une classe pour la famille, en espérant que la préfecture débloque des places d'hébergement. Cela est exigeant pour les parents d'élèves ou les enseignants mobilisés car une personne doit dormir sur place avec la famille, mais ce type de mobilisation – assez extrême et rare – est utile. Nous avons créé un « Toitoriel[1] » dédié pour connaitre les droits et les interlocuteurs. Les syndicats de personnels de l'éducation peuvent jouer un rôle important dans ces mobilisations en orientant, conseillant, en participant à l'organisation d'une occupation d'école et, de manière générale, en permettant de passer des gestes individuels de solidarité à de l'action collective.

[1] https://urlr.me/Gw1HL

LA FONDATION ABBÉ-PIERRE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES… EN QUELQUES DATES

OCTOBRE 1987
Premières Rencontres humanitaires internationales à Pont-Saint-Esprit (Gard). Initiées par l'ONU dans le cadre de l'Année mondiale des personnes sans abri et placées sous le haut patronage de l'abbé Pierre, elles réunissent représentants politiques, associatifs…

JANVIER 1988
Dépôt des statuts de l'Association pour la création de la fondation Abbé-Pierre (Afap).

1990
L'Afap devient la Fondation Abbé-Pierre pour le logement des personnes défavorisées (FAP).

FÉVRIER 1992
La FAP est reconnue établissement d'utilité publique.

DEPUIS 1995
La FAP rend un rapport annuel sur « l'état du mal-logement en France » – néologisme qu'elle crée à l'occasion de ce premier rapport de 1995 –, présenté le 1er février, jour anniversaire de l'appel lancé par l'abbé Pierre durant l'hiver 1954. Les rapports de 2007 à 2023 sont téléchargeables en ligne : https://urlr.me/2fNk8

SUR LE TERRITOIRE…
La FAP est présente via 9 agences régionales, 30 boutiques solidarité (accueils de jour) gérées par elle ou des membres de son réseau, et 41 pensions de famille labellisées.

PRINCIPALES ACTIONS
- Accueillir et loger
- Lutter contre l'habitat indigne
- Produire du logement très social
- Conseiller et accompagner
- Changer le regard et rendre acteur
- Comprendre et interpeler
- Sensibiliser au mal-logement

Retrouver l'actualité des actions : https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions

Pour soutenir la Fondation Abbé-Pierre pour le logement des personnes défavorisées : https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nous-soutenir

Luttons contre les inégalités

Luttons contre l'abandon scolaire

Luttons contre les discriminations

Luttons contre l'exclusion

Luttons contre la précarisation

Découvrez nos actions

Solidarité Laïque